



Une glace posée par terre lui coûte 350 fr.

VILLENEUVE (VD) «J'ai posé le McFlurry au sol près de la voiture pour qu'il ne fonde pas», jure Jessica, qui avait les mains occupées par son portable et une clope. Une patrouille de police n'a pas gobé la version de la Vaudoise de 22 ans. Dé-

but janvier, elle lui a infligé une amende pour littering. «L'agent m'a dit qu'elle serait de 100 fr. J'ai été surprise d'en recevoir une de 350 fr.!» Explication: le policier lui a indiqué le tarif indigène. Mais Jessica n'habite pas Villeneuve. **PAGE 3**

Amende de 350 fr. pour un gobelet posé sur le parking

VAUD Une jeune femme a été punie pour abandon de déchet. Elle conteste la sentence des gendarmes.

Le tableau: une voiture garée sur le parking désert d'une zone commerciale un vendredi soir, une portière ouverte, deux passagers fumant une cigarette et un gobelet McFlurry Ovo posé au sol à côté du véhicule. C'était le 4 janvier dernier à Villeneuve et la pilule est difficile à avaler pour Jessica, une Vaudoise de 22 ans. Elle a reçu une ordonnance pénale qui la condamne à s'acquitter d'une somme de 350 francs.

Après un saut au McDonald's de Rennaz, elle et son ami se garent à quelques minutes de là et allument une cigarette. «Ne pouvant pas tenir mon téléphone, ma glace et

ma cigarette en même temps, j'ai posé le McFlurry au sol près de la voiture pour qu'il ne fonde pas», explique-t-elle. Passe alors une patrouille de gendarmerie. Après une fouille en règle, un agent aperçoit le pot de glace et le considère comme un abandon de déchet sur la voie publique. Les explications de la jeune femme, arguant qu'elle allait ensuite savourer son dessert plutôt que l'abandonner, n'y feront rien. C'est l'amende. «L'agent m'a

dit qu'elle serait de 100 fr. J'ai donc été surprise d'en recevoir une de 350 fr.!» dit-elle.

Il s'avère que le montant est plus important, car elle n'est pas domiciliée dans la commune de Villeneuve et que le tarif est différent entre les indigènes et les autres. «C'est effectivement prévu dans le règlement communal, afin de lutter contre le tourisme des déchets et parce que nos citoyens paient déjà une taxe sur la gestion des déchets», ex-

plique Dylan Karlen, municipal UDC et président de la Commission de police. Jessica a envoyé mardi son opposition et sera entendue par cette commission. -YANNICK WEBER



La patrouille a peu goûté les explications de la jeune femme. -DR

Des peines différentes selon les villes

Le montant des amendes relève de la compétence des communes ou des cantons et les informations sont parfois difficiles à trouver. Il faut bien fouiller dans le règlement sur les déchets, sur le site de la commune de Villeneuve, pour découvrir les montants prévus pour

les diverses infractions. Lausanne a à l'inverse une page consacrée au problème du littering: les amendes s'y montent à 150 fr. Genève punit les cas de 200 fr. Quant à Fribourg, le Grand Conseil a accepté fin 2018 l'introduction d'une loi cantonale visant à punir l'abandon de déchet.